

RÈGLES DE VIE DANS L'INTERNAT - 2026/2027

L'internat est un lieu de vie pour toutes qui nécessite une relation de confiance et de respect mutuel. Un sourire, un simple bonjour et quelques « mercis » rendent la vie plus agréable. Une élève interne est avant tout une jeune inscrite dans un parcours scolaire, qui demande un cadre de vie apaisé, studieux et convivial.

Trois régimes sont mis en place :

- **Régime 11** : les élèves ne peuvent pas quitter l'établissement à partir de leur intégration le dimanche soir (ou lundi matin) jusqu'à leur dernière heure de cours de la semaine.
- **Régime 12** : les élèves peuvent sortir uniquement sur la pause méridienne (11H-14H)
- **Régime 13** : les élèves peuvent sortir de l'établissement en dehors des heures de cours (sur la plage horaire de 8H-18H)
- Concernant les sorties du mercredi après-midi, les régimes 1 et 2 devront donner une autorisation écrite du représentant légal

LES HORAIRES

	Dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
ouverture de l'internat	19H30	17H	17H	14H	17H	
fermeture de l'internat		8H				
petit-déjeuner		07H à 09H*				
goûter		17H à 18H				
étude		18H15 à 19H15*				
dîner		18H45 à 19H45				

(*) possibilité de rester dans le self jusqu'à 10H

(*) possibilité de rester en étude jusqu'à 19h30

Lycée
Général

Lycée
Technologique

Lycée
Professionnel

Accès aux espaces collectifs :

- la cour intérieure du lycée : jusqu'à 21H (21h30 au printemps), un périmètre est délimité par une ligne jaune à ne pas dépasser, le fond de la cour et les étages du lycée sont interdits d'accès aux internes
- la circulation dans les couloirs de l'internat (dans le calme) : jusqu'à 21H45
- la salle de sport : entre 18H et 21H (dès 14H le mercredi)
- la salle de télévision : entre 18H et 21H30

10 rue de Périgord
CS 47085
31070 Toulouse
Cedex 7

lycee-smdn.org



LES ENTRÉES ET SORTIES HABITUELLES

- Pour les internes en **régime i1 et i2**:
Les entrées et sorties se font uniquement par la cour intérieure du lycée. Il est interdit de sortir à la fin des cours pour revenir à 18h à l'internat, peu importe l'emploi du temps, ces internes doivent rester dans l'enceinte du lycée (sauf entre 11H et 14 H pour le régime 2).
- Pour les internes en **régime i3** :
Les entrées et sorties à l'internat sont possibles par la cour intérieure du lycée et par la rue de Périgord, entre 17H15 et 18H (le portail rue Montoyol étant fermé).
- Pour les **hébergées** :
Les entrées et sorties se font par l'accueil de l'internat rue de Périgord entre 17H15 et 18H ou par le portail principal au N° 10, rue de Périgord en dehors de ces horaires.

LE DÉPART EN WEEK-END

Les sacs doivent être déposés à la bagagerie de l'internat avant le départ en cours.
Les bagages sont étiquetés au nom et classe de l'élève.

La sortie s'effectue après le dernier cours par le portail rue Montoyol.

Pour les hébergées, la récupération des bagages se fera selon les mêmes modalités décrites plus haut et la sortie s'effectuera par le portail principal au N°10 rue de Périgord

LE RETOUR DE WEEK-END

L'accueil s'effectue le dimanche soir de 19H30 à 22H sans restauration et le lundi matin de 7H à 8H30.

En cas d'absence ou de retard imprévu, les parents doivent prévenir l'internat au numéro 05-61-23-13-14 ou 07-67-45-50-09.

LES SORTIES OCCASIONNELLES

Internes des autres établissements:

Le retour doit être effectif avant 18H

Internes régime I1 :

Aucune sortie possible, sauf le mercredi après-midi avec un accord écrit de la famille.

Internes en régime i2 et i3 :

Ces internes peuvent bénéficier de sorties hebdomadaires fixées en début d'année avec l'accord des parents et de la responsable de l'internat. Les retours sont autorisés jusqu'à 22h. A chaque départ, l'interne laisse sa clé. Un repas peut être mis de côté jusqu'à l'arrivée de l'élève qui devra le débarrasser le lendemain matin au moment du petit déjeuner.

Lycée
Général

Lycée
Technologique

Lycée
Professionnel

10 rue de Périgord
CS 47085
31070 Toulouse
Cedex 7

lycee-smdn.org



Autorisations ponctuelles : Elles doivent être demandées par mail 48 heures à l'avance par le représentant légal et adressées à la responsable de l'internat. Un repas peut être mis de côté jusqu'au retour de l'élève, il devra être débarrassé le lendemain matin au moment du petit déjeuner.

LES VISITES

Les visites ne sont pas autorisées dans l'internat sauf situation exceptionnelle. Elles sont soumises à l'accord de la responsable de l'internat.

LA CIRCULATION DANS L'ÉTABLISSEMENT

A partir de 18H, les internes n'ont accès qu'à la cour principale située devant l'internat et au foyer.

LES PORTABLES

L'utilisation des téléphones portables est admise dans l'internat jusqu'à 21H30 et dans la mesure où cela ne dérange pas le voisinage.

LE COURRIER

Le courrier arrivé (10 rue de Périgord – CS 47085 - 31070 Toulouse Cedex) est remis à la destinataire en main propre.

LES SOIRÉES

Après le repas du soir, le calme et le silence sont de rigueur dans l'internat. La circulation silencieuse est permise jusqu'à 21H45 dans les couloirs. La présence de plusieurs internes dans une même chambre est acceptée jusqu'à 21h45 si elles restent calme. L'accès au douche est autorisé jusqu'à 21h30, les douches se prennent seule, il est interdit de les prendre à 2 ou plus.

AUDIOVISUEL

- La salle télévision est accessible jusqu'à 21H30.
- Il est interdit d'y consommer boissons et alimentation. Cette salle doit être laissée propre et rangée après utilisation.
- L'usage des ordinateurs portables est permis dans les chambres sous réserve de ne pas déranger le voisinage.
- L'usage des enceintes acoustiques n'est permis qu'à faible puissance, dans les chambres et jusqu'à 21H45, au-delà il faut utiliser un casque.

LES CHAMBRES

- Une chambre est attribuée à la rentrée. Dans le courant de l'année, la responsable de l'internat peut à tout moment modifier cette attribution.
- Un état des lieux est effectué à la rentrée. A cette occasion, une caution de 100€ par chèque (qui ne sera pas encaissée) est exigée et restituée lors de l'état des lieux de sortie. Toute dégradation constatée est facturée à la famille.

- Si l'élève quitte définitivement sa chambre avant le 30 Juin, un mail officiel des parents doit être envoyé à la responsable de l'internat, l'élève doit s'organiser pour vider sa chambre et effectuer l'état des lieux de sortie.
- L'affichage décoratif n'est autorisé que sur le panneau prévu à cet effet (pâte à fixe et non punaises)
- La propreté du lavabo et du miroir est à la charge de l'occupante (sauf le vendredi) ; le sol est nettoyé par une personne d'entretien.
- En quittant la chambre pour la journée : la lumière est éteinte, les appareils électriques sont débranchés, le lit est fait, la chaise est posée sur le bureau, aucun effet personnel ne reste au sol, la valise est rangée sur le haut de l'armoire, et la fenêtre est fermée.
- Si la chambre est trop en désordre, le ménage n'est pas fait. L'élève peut être sanctionnée.
- Les éventuels problèmes matériels (ex : ampoule grillée, lavabo bouché...) sont transmis à la surveillante.
- Aux vacances scolaires, la chambre est en ordre, rien sur le bureau ni au sol, l'élève s'assure d'avoir débranché tout matériel et ses multiprises.

LA SANTÉ

Les médicaments sont interdits en chambre. L'internat est déchargé de toute responsabilité en cas de prise non autorisée de médicament. Pour tout traitement ponctuel, l'interne se rapproche de l'infirmière et de la responsable d'internat pour leur confier l'ordonnance et le traitement.

Tout traitement important doit être administré par l'infirmier libéral qui vient du lundi au jeudi à 20H30 et à 7H50. Les internes qui arrivent le dimanche soir doivent avoir prit leur traitement avec leurs responsables légaux avant leur arrivée à l'internat. Ce sont les responsables légaux qui doivent remettre en main propre le traitement à la responsable de l'internat, le dimanche soir entre 19H30 et 22H ou le lundi matin entre 7H et 8H30, nous nous détachons ainsi de toutes responsabilités concernant une prise excessive durant le trajet ou pendant la semaine.

Les internes nécessitant un traitement dans la durée peuvent bénéficier d'un Projet d'Accueil Individualisé, l'ordonnance et le traitement sont alors conservés par la responsable de l'internat.

LES CLÉS DES CHAMBRES

- Le matin à l'heure du départ en cours, les clés des chambres sont remises à la surveillante. Toute clé perdue est facturée.
- L'après-midi, la clé est remise en main propre par la surveillante à chaque interne.

LE CONSEIL D'INTERNES

Les internes sont invitées à élire en début d'année un conseil d'internes qui est composé de déléguées d'étage. Ce conseil est réuni 2 fois par an par le chef d'établissement. Son rôle est de collecter les informations (problèmes dans l'internat, demandes diverses) et de chercher des solutions avec le chef d'établissement.

L'ÉTUDE

Les internes ont un temps d'étude obligatoire de 18H15 à 19H15 et un temps facultatif de 19H15 à 19H30, soit en salle d'étude pour les premières et secondes, soit en chambre pour les terminales. C'est un temps de travail qui est imposé, il est interdit de ne rien faire ou de passer le temps sur son téléphone, il est possible de lire un livre ou une revue si les devoirs sont terminés. Le téléphone ne doit être utilisé que dans un cadre de travail uniquement les 15 premières minutes de l'étude (de 18H15 à 18H30), ils doivent ensuite être rangés dans le garage à téléphone. Les internes des autres établissements et les terminales peuvent se rendre en étude si elles le souhaitent.

DIVERS

- Toute communication avec la rue depuis les fenêtres des chambres est interdite.
- Les internes doivent éviter d'apporter des objets de valeur et des sommes d'argent importantes.
- L'internat ne peut pas être tenu responsable des vols ou dégradations des biens personnels des internes qui doivent fermer leur chambre à clé avant de la quitter.
- Aucun animal n'est admis.
- La livraison de repas est acceptée le dimanche soir exclusivement.

LA SÉCURITÉ

- Les aérosols sont interdits.
- Les appareils électriques : L'utilisation normale des postes de radio, réveils, lampes de bureau, lisseurs et chargeur de téléphones est permise. Ne pas oublier de débrancher le sèche-cheveux ou le lisseur après chaque utilisation.
- L'utilisation de bouilloire, cafetière, guirlande électrique, bougies, brûle-parfums, encens et autres est interdite.
- Il est interdit de fumer et de vapoter dans l'internat, de détériorer ou de déclencher intempestivement les dispositifs et équipements de sécurité incendie.
- Les consignes de sécurité en cas d'urgence sont affichées dans chaque chambre. Chaque interne doit les connaître et s'y conformer. Lors d'une évacuation, la porte de la chambre est fermée et non verrouillée.

LA DISCIPLINE

- Les comportements, attitudes ou états qui mettent en danger les usagers de l'internat constituent des fautes particulièrement graves (violences, agressivité, détérioration des dispositifs de sécurité, jeux dangereux, non-respect de l'interdiction de fumer, etc...).
- La consommation d'alcool ou de drogue et, a fortiori leur trafic, sont interdits. Aucune interne ne pourra être acceptée à l'internat en état d'ébriété ou sous l'effet d'une quelconque drogue.

Les internes doivent appliquer la présente règle de vie dans l'internat, complémentaire au règlement intérieur de l'établissement. Le non-respect de cette règle pourra entraîner des sanctions jusqu'à l'exclusion de l'internat.

A Toulouse, le.....

Nom et Prénom élève : Classe :

Signature de l'élève

Signature du responsable légal